



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Février 2017**

L'An Deux Mil Dix-Sept et le 17 Février, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRERE - Yves MOITY - Sylvie ANQUETIN - André ETCHEGOIN - Annie ETCHEGOYHEN - Bernard HALTY - Patrick LENDRES - Maurice MARTINEZ - Frédéric PALACIO - Martine SEMPIETRO.

Absents excusés : Pierre CANDALOT DIT SECALOT (procuration à Sylvie ANQUETIN) - Alain PIERRINE (procuration à Patrick LENDRES) - Béatrice ZAGO.

Absente : Carole IRLIK.

Secrétaire de séance : Sylvie ANQUETIN.

ORDRE DU JOUR

- 1- **2017-1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLÉES DU HAUT-BÉARN – COMMISSION FISCALE.**
- 2- **2017-2 SYNDICAT DU CASTETS - MODIFICATIONS DES STATUTS.**
- 3- **2017-3 SDIS — CONTINGENT D'INCENDIE.**
- 4- **2017-4 EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE—ACQUISITION MATERIEL DIVERS.**

Informations communales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Décembre 2016, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque: Aucune objection n'étant soulevée le procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

1-2017-1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLÉES DU HAUT-BÉARN – COMMISSION FISCALE.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un délégué et un suppléant pour la Commission fiscale de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de nommer :

M. André BERNOS → Délégué à la Commission Fiscale

et Mme Anne-Marie BARRÈRE → Suppléante à la Commission Fiscale

de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs, techniques et financiers relatifs à ce dossier.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Procurations : 2

Absent excusé : 1

Absent : 1

Vote de la délibération : VOTE A L'UNANIMITÉ

2-2017-2 SYNDICAT DU CASTETS - MODIFICATIONS DES STATUTS.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat du Castets a modifié les statuts du Syndicat.

Il convient d'approuver la délibération et la modification des statuts suivant :

-en cas de retrait du Syndicat intercommunal,

-en cas de fusion,

-en cas d'absorption du Syndicat intercommunal par une autre structure,

la compétence en matière d'eau potable ainsi que les produits des taxes et redevances correspondants aux services assurés seront récupérés par les communes adhérentes.

Les communes adhérentes récupéreront d'autre part le produit des taxes et redevances correspondant à la facturation au titre du semestre précédent la date de retrait, dans la mesure où les communes ont reversé la facturation du semestre précédent lors de leur entrée au syndicat.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat du Castets.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs, techniques et financiers relatifs à ce dossier.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Procurations : 2

Absent excusé : 1

Absent : 1

Vote de la délibération : VOTE A L'UNANIMITÉ

3-2017-3 SDIS — CONTINGENT D'INCENDIE.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier concernant la participation de la Commune d'AGNOS au Contingent Incendie d'un montant de 16 857,57 Euros.

Le Conseil Municipal

DEMANDE le paiement en trois échéances.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Procurations : 2

Absent excusé : 1

Absent : 1

Vote de la délibération : VOTE A L'UNANIMITÉ

4-2017-4 EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE—ACQUISITION MATERIEL DIVERS.

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la **CAISSE D'EPARGNE** d'un emprunt d'un montant de **25 000 EUROS** destiné à financer **le dossier : Acquisition matériels divers.**

Cet emprunt aura une durée de **10 ans** avec une date de versement au vote du budget 2017.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la **CAISSE D'EPARGNE** par suite de cet emprunt, en **10 ans**, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement à **échéance constante** du capital et l'intérêt dudit capital au taux de **1,16 % l'an.**

La première échéance est fixée en **2018**

Le taux est de **1,16 %**

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **100,00 EUROS.**

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la **CAISSE D'EPARGNE.**

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Procurations : 2

Absent excusé : 1

Absent : 1

Vote de la délibération : VOTE A L'UNANIMITÉ

Fin du Conseil Municipal 19h30.

La secrétaire de séance :
S. ANQUETIN

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 27 Mars 2017 à 20 h 30

Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 Février 2017 à 4 délibérations.

- 1- **2017-1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLÉES DU HAUT-BÉARN – COMMISSION FISCALE.**
- 2- **2017-2 SYNDICAT DU CASTETS - MODIFICATIONS DES STATUTS.**
- 3- **2017-3 SDIS — CONTINGENT D'INCENDIE.**
- 4- **2017-4 EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE—ACQUISITION MATERIEL DIVERS.**